

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 21/10/2013  
Réception par le Prefet : 21/10/2013  
Publication : 25/10/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2013-4-1-1

Séance du vendredi 18 octobre 2013

### DECISION MODIFICATIVE N 2 EXERCICE 2013

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 3312-1 du C.G.C.T. relatif au budget supplémentaire du Département,
- VU la délibération n° CG-2012-6-1-8 du 5 décembre 2012 relative au projet de budget primitif 2013,
- VU les délibérations du 21 juin 2013 relatives au compte administratif 2012 et à l'affectation du résultat 2012,
- VU la délibération n° CG-2013-3-1-10 du 21 juin 2013 relative à la décision modificative n° 1 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission des Finances, du Budget et du Protocole du 3 octobre 2013

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ arrête le volume budgétaire de la DM2 hors soldes d'exécution à une minoration de **3 633 037,57 €** pour le budget principal, ce qui amène le volume du budget principal, pour l'année 2013, à **841 943 322,46 €**,
- ☞ arrête le volume budgétaire de la DM2 hors soldes d'exécution à **145 000 €** pour le budget annexe de la Cité de l'enfance, ce qui amène le volume du budget annexe de la Cité de l'enfance pour l'année 2013, à **3 739 000 €** et le volume global du budget à **845 682 322,46 €**,
- ☞ autorise les virements et transferts nécessaires à l'exécution budgétaire.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté